



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 27 juin 2019

Lutte contre la pauvreté : le Département de la Gironde s'engage aux côtés de l'Etat et signe une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

En présence de Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, et d'Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde, et Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil départemental de Gironde, ont signé ce jeudi 27 juin une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Cette convention s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires, et prévoit un appui financier de l'Etat sur 3 ans. L'Etat apporte ainsi un soutien supplémentaire au Département de la Gironde de 1,4 millions d'euros (hors Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion – FAPI) dès 2019, et de près de 9,6 millions d'euros d'ici à 2021 (FAPI inclus).

A travers cette convention, le Département s'engage à poursuivre trois grands objectifs nationaux :

- Empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à l'atteinte de la majorité,
- Renforcer l'accès aux droits sociaux et le travail social,
- Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Par ailleurs, la convention signée engage l'Etat à appuyer financièrement des actions initiées par le Département de la Gironde et adaptées à ses publics précaires :

- La généralisation des conférences familiales, qui permet d'adapter les pratiques professionnelles en travail social aux besoins des personnes accompagnées. Le Département s'est ainsi fixé l'objectif d'organiser 60 conférences par an d'ici à 2021.
- Favoriser l'éveil et l'égalité des chances des jeunes enfants issus de milieux défavorisés, à travers des actions de soutien à la parentalité ou encore le déploiement de la « mallette culturelle » à destinations des assistants maternels qui accueillent ces enfants.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi se fonde sur un diagnostic partagé par le Département et l'Etat sur la situation de la précarité en Gironde, de ses disparités ainsi que de ses atouts et contraintes.

La convention signée entre l'Etat et le Département de la Gironde s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires. Dès 2019, 135 millions d'euros seront au total attribués aux Départements signataires de ces conventions. Le montant sera porté à minima à 210 millions en 2022.

Pour plus d'information sur les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

<https://bit.ly/2ZRgQVe>

Contact presse :

Cabinet de Madame DUBOS : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté : sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr

Conseil départemental de Gironde : l.gazal@gironde.fr

Préfecture de Gironde : pref-communication@gironde.gouv.fr